Modalités pour validation de U.V. 4 (Engagement personnel dans le développement du judo)

04/01/2024

1/ Rappel des textes FFJDA - CGCN

Pour le 1° Dan et 2° dan :

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du Judo Jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur. Exemple : aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'évènements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition se déroulant sur deux ½ journées, organisées par un CDT dont il dépend.

Pour le 3° et 4° Dan :

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du Judo Jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par la CORG et attestant d'au moins un titre ou une fonction depuis son dernier grade parmi : enseignant en exercice, commissaire sportif départemental, arbitre départemental, juge, élu au sein d'un club, bénévole au sein d'une OTD

Dans le cas, et à défaut, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition se déroulant sur 4 ½ journées organisées par l'OTD dont il dépend.

Pour les 1°, 2°, 3° et 4°Dan, **la dominante technique est réservée aux candidat(es) ayant 18 ans.**

Proposition pour obtention UV 4 au sein de la FPJ approuvé en conseil fédéral de la F P J en 2022

Grade	Investissement	Minimum attendu et Justificatif	Qui contrôle ? Qui signe ?		Investissement club - fédération	Justificatif	Qui contrôle et signe ?
1er dan 2è dan	deux ½ journées : - arbitrage et/ou - commissaire sportif au minimum	Participation active sous la responsabilité du responsable arbitrage	Le responsable arbitrage avec une partie examen, une partie pratique et un Compte Rendu à la commission (trimestriel ou semestriel)	**OU**	Implication personnelle dans le développement du Judo Jujitsu. Exemples : aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'évènements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club	Attestation écrite de l'enseignant ou Journal officiel Ou Attestation FPJ	CGCN
3è dan 4è dan	Quatre ½ journées arbitrage / commissaire sportif au minimum			**OU**	Enseignant en exercice, commissaire sportif départemental, arbitre départemental, juge, élu au sein d'un club, bénévole au sein d'une OTD	Ou Attestation CGCN	

Quelques exemples possibles :

- Pour l'arbitrage :
  - 1er DAN : Commissaire sportif sans formation (2 demi-journées)
  - 2ème DAN : Arbitre Certifié National B (Commissaire sportif et arbitre assistant)
  - 3ème DAN : Arbitre Certifié National A (Arbitre)
  - 4ème DAN : Membre de la commission arbitrage ?

- Pour l'enseignement :
  - 1er DAN : Aide régulière au sein du club attestée par l'enseignant ou diplôme fédéral d'assistant club (BF2 pour les moins de 16 ans)
  - 2ème DAN : Enseignant bénévole au sein du club ou diplôme d'enseignant club (BF3)
  - 3ème DAN : Enseignant principal au sein d'un club ou diplômé BPPES ou diplômé d'Etat (BPJEPS, DEJEPS, ou DESJEPS) intervenant dans un club de la FPJ
  - 4ème DAN : Participation aux activités fédérales en tant que jury, formateur ou enseignant

- Pour la fonction de « bénévole actif » :
  - 1er DAN : Fonctions électives ou administratives au sein d'un club ou participation à l'organisation de 2 activités fédérales
  - 2ème DAN : Membre du bureau d'un club ou membre d'une commission fédérale
  - 3ème DAN : Membre du Conseil fédéral
  - 4ème DAN : Membre du bureau ou responsable d'une commission fédérale